

N° : DP 20/170

DECISION DU PRESIDENT

**MARCHE 80RL18 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES
D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES
DE TROIS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
DE LA METROPOLE TPM - VELODROME D'HYERES,
SALINS D'HYERES ET VALLON DU SOLEIL A LA
CRAU - LOT 3 : SERRURERIE - AVENANT N° 1**

Le Président de la Métropole

VU le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'article 20 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19, qui dispose que, par dérogation aux articles L. 1411-6 et L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, les projets d'avenants aux conventions de délégation de service public et aux marchés publics entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % sont dispensés, respectivement, de l'avis préalable de la commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du même code et de celui de la commission d'appel d'offres,

VU l'article 139-3 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir,

VU l'article 139-5 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

VU l'article 139-6 du décret relatif aux marchés publics, et l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, indiquant qu'un marché public de travaux peut être modifié sans vérification de la substantialité des modifications apportées si leur montant n'excède pas 15%,

VU le marché n°80RL18 relatif aux Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau, Lot 3 : Serrurerie, notifié le 27 décembre 2018 à la STEEL SOLUTION, pour un montant de 107 891.60 € HT,

VU le projet d'avenant n°1 ci-annexé,

CONSIDERANT qu'en cours de travaux au Vallon du Soleil, il s'est avéré que la topographie du terrain était différente de celle du plan géomètre sur lesquelles les études avaient été faites et qu'un ajustement des rampes PMR doit être effectué (par le lot VRD), ce qui influence aussi les quantités d'ouvrages métalliques du lot Serrurerie (Main courante et Garde-corps),

CONSIDERANT que des ajustements de quantités doivent donc être faits,

CONSIDERANT que suite au déplacement de la borne de charge demandé par les exploitants du Vélodrome, afin de pouvoir la surveiller, il apparaît nécessaire de mettre en place une protection,

CONSIDERANT que ces travaux sont nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et ne modifient pas l'économie générale du contrat,

CONSIDERANT que ces modifications sont chiffrées en plus value à 8 135,50 € HT,

CONSIDERANT que le prix initial du marché est porté de 107 891.60 € HT à 116 027,10 € HT, soit une augmentation de 7.54%,

CONSIDERANT que la passation de cet avenant est dispensée de l'avis préalable de la CAO,

D E C I D E

ARTICLE 1

DE SIGNER l'avenant n°1 au marché 80RL18 avec STEEL SOLUTION, pour un montant de 8 135.50 € HT, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits sont inscrits aux Opérations 52227, 52248 et 23140 sur le budget principal 2020.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **6 JUN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre





MARCHE N° 80RL18

**Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau
Lot 3 : Serrurerie**

AVENANT N° 1

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité	Métropole Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO - Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire n° 14/04/5 du 14 avril 2014, portant délégations au Président au Bureau.
Direction :	Direction Générale des Services Techniques, Territoires et Proximité
Titulaire du marché :	STEEL SOLUTION, représenté par son gérant Laurent HOSTACHE
Numéro du marché :	80RL18- 18379
Date de notification :	27 décembre 2018
Objet du marché :	Travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de trois établissements recevant du public de la métropole TPM : Vélodrome d'Hyères, Salins d'Hyères et Vallon du soleil à La Crau Lot 3 : Serrurerie
Montant initial du marché :	107 891.60 €HT (prix unitaires)
Imputation budgétaire :	Opération 52227, 52248 et 23140
Nature de l'acte modifiant le marché :	Adaptation techniques mineures

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Hubert FALCO, Président, agissant au nom et pour le compte de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée,

D'une part,

Et

La Société STEEL SOLUTION, représenté par Laurent HOSTACHE,

D'autre part,

IL A ETE ENTENDU ET CONVENU CE QUI SUIT :

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 **Objet de l'avenant –**

- 1- En cours d'exécution des travaux au Vallon du soleil il s'est avéré que la topographie du terrain était différente de celle du plan géomètre sur lesquelles les études avaient été faites.
Un ajustement des rampes PMR doit être effectué (par le lot VRD) ce qui influence aussi les quantités d'ouvrages métalliques du lot Serrurerie (Main courante et Garde-corps) (cf devis joint).

- 2- Suite au déplacement de la borne de charge demandé par les exploitants du Vélodrome afin de pouvoir la surveiller (plus proche des bureaux), il apparaît nécessaire de mettre en place une protection. (cf devis joint).

Article 2 **Montant de l'avenant :**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

- **Ajustement de quantités :**

Prix	PU	Quantité initiale	Nouvelle quantité
P2.2.4	184	83.50	96.50
P2.1.4	205	86	110.70

Soit une plus-value de 7 455.50€HT.

- Prix nouveau – Protection borne de chargement
Prix unitaire : 680€HT
Quantité : 1
Total : **680€HT**

Le total des plus-values est de 8 135.50€HT.

L'ensemble des modifications faisant l'objet du présent avenant porte le montant global du marché de 107 891.60 €HT à **116 027.10 €HT.**

Article 4 Autres incidences (délai)

La date d'échéance du contrat est reportée à la fin d'exécution des travaux.

Article 4 Divers

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

C - SIGNATURES

Fait à Toulon , le

13 Nov 2010

Pour l'entreprise

STEEL SOLUTION
22 Chemin de Robion
13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE
Siret 827 912 775 00018 - APE 3320 A
EMAIL: ADMINISTRATION@STEEL-SOLUTION.COM

Pour Toulon Provence Méditerranée

Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général des Services
Valérie PAECHT



Vitrolles, le 02 Decembre 2019

MTPM

Hôtel de la Métropole
107 boulevard Henri Fabre
83041 TOULON Cedex 09

Devis n°19.11.480

Objet : Fabrication et mise en place de protection d'une borne de chargement de véhicule sur le site du vélodrome

Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre meilleure proposition de prix concernant les travaux cités en objet.

- **Protection borne de chargement de véhicule (Site du Vélodrome)**
 - Fourniture, fabrication, traitement et mise en place de protection pour la borne de recharge de véhicule avec caractéristiques suivantes :
 - o Fabricant : STEEL SOLUTION
 - o Matière : **Acier**
 - o Traitement : Thermolaquage et peinture (RAL 7016 Mat)
 - Mise en place sur site et fixation.

Montant total HT pour l'ensemble : 680 euros

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane LE PAGE



Vitrolles, le 05 Decembre 2019

MTPM

Hôtel de la Métropole
107 boulevard Henri Fabre
83041 TOULON Cedex 09

Devis n°19.12.482

**Objet : Mise aux norme accessibilité – Site du Vallon – Lot 3 – Marché 80RL18 – 18TRAV04
Complément garde-corps et main courante**

Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre meilleure proposition de prix concernant les travaux cités en objet.

- **Complément Garde-corps et main courante site du Vallon – Rampe d'accès terrain multisports**
 - Main courante type MC4
 - o Quantité initialement prévue : 13.4 mètres * 184€HT
 - o Quantité réelle ave prolongement de la rampe d'accès : 26.4 mètres * 184€HT
 - o Différence : 13m * 184€ = 2392 euros HT
 - Main courante type MC4
 - o Quantité initialement prévue : 20.6 mètres * 205€HT
 - o Quantité réelle ave prolongement de la rampe d'accès : 45.3 mètres * 205€HT
 - Différence : 24.7m * 205€ = 5063.50 euros HT

Montant total HT pour l'ensemble : 7455.50 euros

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Stéphane LE PAGE